



Conseil des AFFAIRES GÉNÉRALES

Mardi 13 décembre à Bruxelles

Le Conseil, qui débutera à 10 heures, sera informé par la présidence de l'état d'avancement de **l'examen à mi-parcours du cadre budgétaire pluriannuel de l'UE pour la période 2014-2020.**

Dans le prolongement du **paquet "élargissement" 2016** de la Commission, le Conseil examinera et adoptera des conclusions sur **l'élargissement et le processus de stabilisation et d'association.**

Il préparera le **Conseil européen du 15 décembre 2016** en examinant un projet de conclusions.

Le Conseil sera invité à approuver un projet de **déclaration commune relative à la programmation interinstitutionnelle.** Il sera informé par la présidence de la **mise en œuvre de l'accord "Mieux légiférer".**

Enfin, la Commission présentera son **examen annuel de la croissance pour 2017.**

La présidence tiendra une conférence de presse à l'issue de la session (vers 14 h 30).

Les réunions suivantes se tiendront en marge du Conseil:

- Conseil de stabilisation et d'association UE-Serbie (14 h 30)
- Conférence intergouvernementale d'adhésion UE-Serbie (16 h 30)
- Conférence intergouvernementale d'adhésion UE-Monténégro (18 heures)

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu/en/webcasts>

La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG 4), et la photothèque sont accessibles à l'adresse suivante: <https://tvnewsroom.consilium.europa.eu/permalink/88782>

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel

La présidence informera les ministres de l'état d'avancement de l'examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020.

Le 15 novembre 2016, le Conseil a soutenu massivement la dernière proposition de la présidence slovaque concernant l'examen à mi-parcours. Un État membre maintient cependant une réserve et ne peut encore marquer son accord.

Cet exercice a pour but principal de renforcer la capacité de l'UE à s'attaquer à de nouvelles priorités. À cet effet, la Commission propose:

- d'augmenter les moyens consacrés à des mesures visant à faire face à la crise migratoire, à renforcer la sécurité, à stimuler la croissance et à créer des emplois
- d'introduire davantage de flexibilité à travers la création de nouveaux instruments spéciaux en dehors du CFP et d'accroître la dotation des instruments existants.

Le règlement CFP fixe les montants annuels maximaux que l'UE est autorisée à dépenser dans différents domaines politiques durant la période allant de 2014 à 2020. Il traduit les priorités politiques en chiffres, assure la discipline budgétaire au niveau de l'UE et se donne pour but de faciliter l'adoption du budget annuel de l'UE.

Élargissement et processus de stabilisation et d'association

Le Conseil se penchera sur le paquet annuel "Élargissement" adopté par la Commission en vue de l'examen et de l'adoption de conclusions sur l'élargissement et le processus de stabilisation et d'association.

Le Conseil devrait réaffirmer son engagement en faveur de l'élargissement, qui demeure une politique essentielle de l'UE. L'élargissement représente un investissement stratégique dans la paix, la démocratie, la prospérité, la sécurité et la stabilité de l'Europe. L'UE soutient sans équivoque la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux. Rappelant que la Turquie reste un partenaire clé dans de nombreux domaines, le Conseil devrait faire observer que le respect intégral des engagements et de la conditionnalité régissant le processus d'adhésion peuvent permettre aux relations UE-Turquie de réaliser pleinement leur potentiel.

Le Conseil devrait souligner la nécessité de renforcer l'État de droit, valeur fondamentale sur laquelle repose l'UE et qui est au cœur à la fois du processus d'élargissement et du processus de stabilisation et d'association.

Il devrait également saluer les efforts soutenus déployés par la Commission pour s'attaquer aux réformes fondamentales à un stade précoce du processus d'adhésion, en particulier sur les questions de l'État de droit, des droits fondamentaux, du développement économique et de la compétitivité, du renforcement des institutions démocratiques et de la réforme de l'administration publique.

[Communication de 2016 de la Commission sur la politique d'élargissement de l'UE](#)

Préparation du Conseil européen de décembre

Le Conseil examinera un projet de conclusions en vue de la réunion du Conseil européen qui se tiendra le 15 décembre, élaboré par le président du Conseil européen, Donald Tusk, en collaboration avec la présidence slovaque et la Commission.

Le Conseil européen axera ses travaux sur:

- **les migrations:** il 1) assurera le suivi de la déclaration UE-Turquie; 2) évaluera les progrès réalisés en ce qui concerne les pactes avec l'Éthiopie, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Sénégal et discutera d'une éventuelle extension de cette approche à d'autres pays; 3) évaluera les progrès accomplis concernant la réforme du régime d'asile européen commun, notamment la manière d'appliquer les principes de responsabilité et de solidarité à l'avenir.
- **la sécurité:** il examinera les avancées réalisées dans la mise en œuvre du programme en matière de sécurité et débattrà du renforcement de la coopération de l'UE en matière de sécurité extérieure et de défense.
- **le développement économique et social et la jeunesse:** il fera le point sur les progrès accomplis concernant le Fonds européen pour les investissements stratégiques, les stratégies pour le marché unique, les initiatives dans le domaine de la jeunesse et la lutte contre le chômage des jeunes.
- **les relations extérieures:** il se penchera sur la ratification de l'accord d'association UE-Ukraine aux Pays-Bas.

Un [projet d'ordre du jour annoté](#) a été examiné par le Conseil lors de sa session du 15 novembre 2016.

Mise en œuvre de l'accord "Mieux légiférer"

Le Conseil sera invité à approuver un [projet de déclaration commune](#) convenu par le Conseil, le Parlement européen et la Commission, qui fixe les priorités législatives de l'UE pour 2017.

Cette déclaration commune vise à renforcer la coopération entre les institutions de l'UE afin de relever les grands défis à venir. Il s'agit d'un nouvel instrument mis en place par l'[accord "Mieux légiférer"](#) signé le 13 avril 2016.

[La présidence communiquera en outre aux ministres](#) des informations sur la mise en œuvre d'autres éléments de cet accord.

La présidence informera par ailleurs les ministres des négociations menées en ce qui concerne la coopération et l'échange d'informations dans le cadre de la négociation et de la conclusion d'accords internationaux.

Examen annuel de la croissance pour 2017

La Commission présentera au Conseil son [examen annuel de la croissance pour 2017](#), dans lequel elle expose les priorités économiques et sociales les plus urgentes sur lesquelles l'UE et ses États membres devraient concentrer leur attention dans les mois à venir.

L'adoption de l'examen annuel de la croissance marque le lancement du Semestre européen pour la coordination des politiques économiques et budgétaires.
